

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 201-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.924

Déposée le: 05.10.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gsteiger (Eschert, PEV) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 24.11.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



La branche Ouest de l'A5 doit être réalisée sans retard

La branche Est de l'A5 sera ouverte au trafic à la fin de l'été 2017, mais le contournement de la ville de Bienne doit encore être complété par la branche Ouest pour combler une des dernières lacunes des routes nationales, à savoir la liaison Soleure-Yverdon (A5) et offrir à la Transjurane un débouché vers l'ouest de la Suisse.

Le projet, élaboré en large collaboration, a été approuvé par le Conseil fédéral en 2014. Les travaux d'un coût total de 2,2 milliards de francs doivent débuter en 2018, alors que la mise en service interviendra en 2030.

Récemment, un comité citoyen d'opposants à la branche Ouest est monté au front, jouant sur les peurs et cherchant à discréditer le projet, tout en tentant de faire supprimer deux jonctions. En fait, il n'a qu'une idée en tête, celle de retarder ou même d'empêcher la construction de cette portion d'autoroute.

Le contournement autoroutier de Bienne rendra la ville plus attractive et y améliorera la qualité de vie. De plus, cette autoroute délesterá les villages avoisinants du trafic de transit. Mais sur-

tout, au-delà de ces considérations locales, le projet apportera une réelle amélioration de l'accessibilité du nord du canton, et en particulier du Jura bernois.

Aussi, le Conseil-exécutif doit s'investir davantage dans la promotion et la défense de ce projet. Il est en outre prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le gouvernement bernois a-t-il pris connaissance des agissements du comité « Axe Ouest : pas comme ça » ?
2. Entend-il faire valoir ses arguments pour défendre le projet contre les attaques de ce comité citoyen ? Si oui, comment ?
3. Le Conseil-exécutif est-il en contact avec le Conseil municipal de Bienne, pour une promotion et une information concertée, sachant que l'implication des autorités biennoises dans ce dossier est absolument nécessaire ?
4. Dans quel délai le projet sera-t-il mis à l'enquête publique ?
5. Est-ce qu'un début des travaux en 2018 est encore d'actualité ?
6. Une mise en service de cette autoroute en 2030 est-elle toujours envisageable ?
7. Est-ce que le canton de Berne entend faire la promotion de ce projet d'importance nationale ?
8. La mise en évidence du site internet www.a5-biel-bienne.ch et une large diffusion du film de l'OPC sur le contournement Ouest de l'A5 sont-elles prévues ?
9. Les efforts consentis pour favoriser le transport en bus et la mobilité douce seront-ils mis en évidence ?
10. Le fait que de nouveaux espaces verts et de loisirs naîtront pour la population sera-t-il démontré ?

Motivation de l'urgence : les agissements du comité citoyen précité sont dommageables pour la bonne formation de l'opinion publique. Une information correcte, émanant des services concernés du canton, en concertation avec les autorités de la Ville de Bienne, doit rapidement contrer les velléités de retarder, voire d'empêcher la réalisation de ce projet d'importance majeure pour toute la région.

Les oppositions de milieux mal informés pourront ainsi être évitées.

Destinataire

- Grand Conseil